



AGENT DE SERVICE (Dominante hébergement)

Fiche de poste type - Répertoire des métiers

Famille d'activités professionnelles spécifique aux CROUS: hébergement

Référence dans les emplois ITRF

BAP G

Emploi type : OPERATEUR LOGISTIQUE (G5B45)

Classement statutaire dans le corps d'accueil, ITRF ou DAPOOUS :

ATRF ou agent de service (AS 3)

NOM – PRENOM :

Structures habituelles d'affectation :

CU VILLEJEAN

Site de Rennes Ouest

Rattachement administratif et fonctionnel :

CITES DE VILLEJEAN

Mission:

- Maintien en état de propreté les locaux, les mobiliers et matériels,
- Participe à l'activité, de l'hébergement.

Activités principales :

- Exécuter les travaux de nettoyage et d'entretien des locaux et équipements,
- Peut- être amené à effectuer la manutention des mobiliers, des matériels et des produits,
- Veiller au bon état des locaux, des biens et du matériel et informer les responsables,
- Jouer un rôle de sensibilisation au respect de la propreté,
- Doit assurer les états des lieux d'entrée et de sortie,
- Peut assurer le service des poubelles,
- Appliquer les règles d'hygiène, de santé et sécurité au travail en vigueur,
- Veiller à l'application des mesures d'économie d'énergie,
- Participer à l'écoute des étudiants et à la qualité de leur accueil.

Dispositions communes relatives à la continuité et aux nécessités du service public

Dans le cadre de ses missions et lorsque la continuité du service est engagée, l'agent peut être appelé, dans la prolongation cohérente de ses activités principales, à se voir confier toute autre tâche de service et d'entretien.

Dans les cas particuliers de sous-service, ou dans les cas exceptionnels (notamment urgence et remplacement) de rupture de service, l'agent peut être amené temporairement, sur décision de l'autorité de gestion de proximité, à exercer des activités relevant du même emploi-type de qualification comparable et sous réserve des aptitudes, des compétences et de formation requises par celui-ci.

Lorsque les fonctions temporairement occupées le justifient, un complément indemnitaire égal à la différence de rémunération de celles-ci avec celles ordinairement occupées par l'agent lui est versé au *prorata temporis*.

Dans le cas de pic d'activité, l'emploi du temps de l'agent peut être amené à être modifié, sur décision de l'autorité de gestion de proximité.

Compétences attendues (notamment pour le recrutement et l'affectation dans le réseau des œuvres) :

- Connaissance et utilisation des produits, matériels et techniques de nettoyage,
- Connaissance du type de surface et des objets à traiter,
- Connaissance des techniques de manutention,
- Maîtrise du maniement des matériels de nettoyage (manuels et automatiques),
- Connaissance des règles d'hygiène de santé et sécurité au travail en vigueur.

Formations:

- Gestuelle et ergonomie,
- Ecoute et connaissance du milieu étudiant,
- Hygiène, santé et Sécurité au travail,
- Techniques d'utilisation des EPI,
- Techniques d'utilisation du matériel d'entretien,
- Habilitation électrique.
- SST.
- Economie d'énergie.

Date et Signatures :

Rennes, le
L'agent

Le D.U.G.

